



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

10/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux vingt et un, le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, NICOLAS Jocelyne et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger,

Procuration : /

Absent(s)-excusé(s) : Madame AUSSENAC Laurie

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur POILLOT Jérémy

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2021_66 – Demande de subvention DETR pour la réalisation d'un bassin de rétention rue du 19 mars 1962

La commune a un projet de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales à proximité de la Rue du 19 mars 1962. L'objectif poursuivi est de limiter l'écoulement de l'eau sur les habitations à proximité. La commune a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or le 23 septembre 2021. La commune souhaite également solliciter les services de l'Etat pour la même demande dans le cadre de la campagne DETR 2022

Le plan de financement est le suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à la DETR ou DSIL	Pourcentage	Montant du financement
<input type="checkbox"/> DETR ou oDSIL	<input type="checkbox"/> sollicité	22125.50 €	20 %	4425.10€
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité o attribué	22125.50 €	45.2 %	10000.50 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	o emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	22125.50€	34.8%	7699.90€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		22125.50€	100%	22125.50€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le projet de réaliser un bassin de rétention d'eau pluviale à proximité de la Rue du 19 mars 1962 pour un montant de 22125 € HT

Article 2 : de solliciter le concours des services de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR 2022

Article 3 : Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune

Article 4 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,**



Valérie HOSTALIER

